



AMELIORATION DU CADRE DE VIE

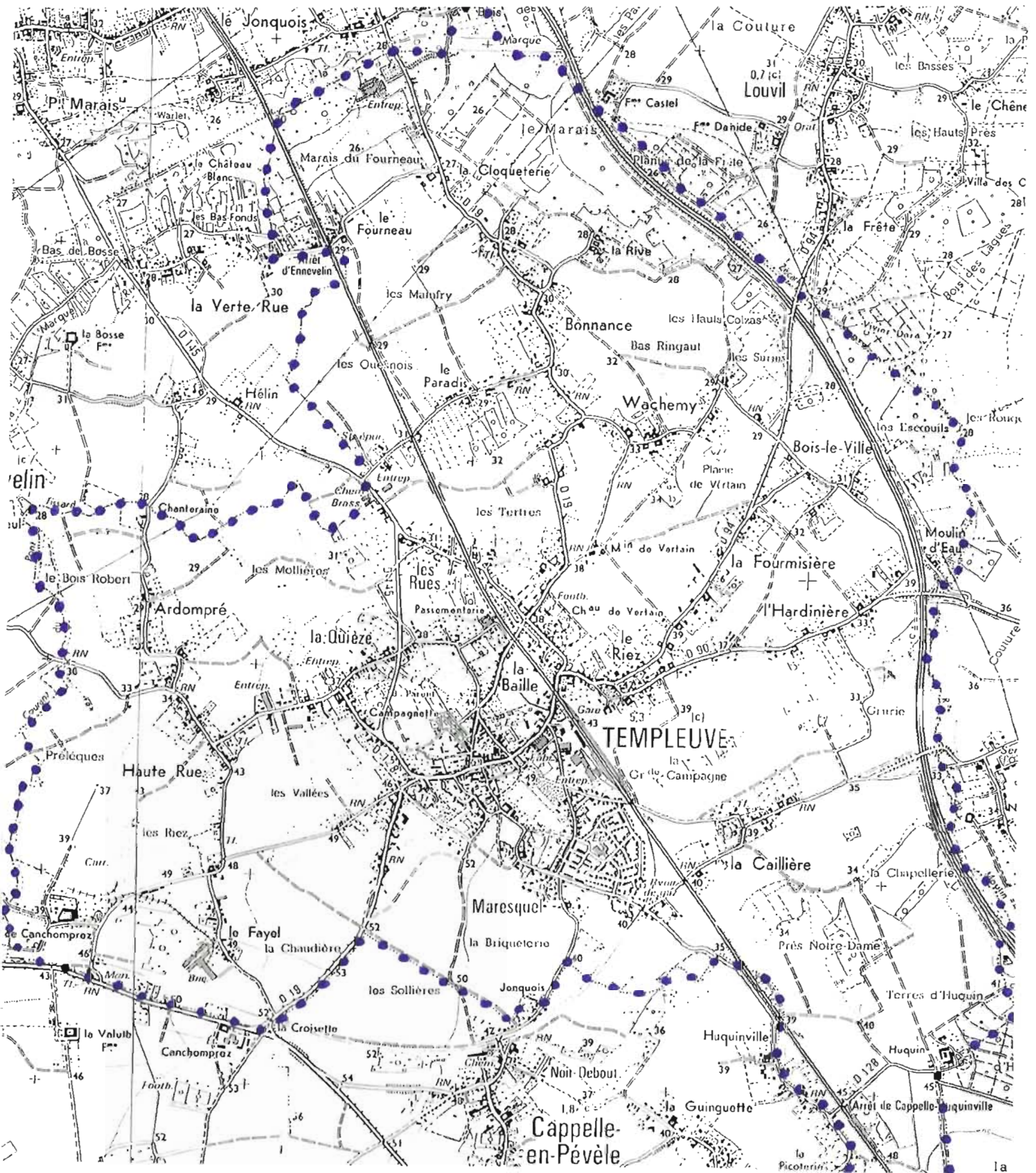
TEMPLEUVE

PROGRAMME D'ETUDE

AOUT 94



TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1 / 25 000

PRESENTATION

La commune de Templeuve est située à 18 km au sud-est de Lille, à l'extrémité nord de la Pévèle, en contact avec la légère dépression de la vallée de la Marque.

Les réseaux routiers et autoroutiers importants effleurent le territoire communal sans le traverser. En revanche le centre ville est desservi par une voie ferrée qui joue un grand rôle dans la vie de Templeuve.

La ville abrite plus de 5000 habitants et connaît une croissance régulière, quoique peut-être insuffisante (fermetures de classes) de sa population.

La beauté des paysages alentour ainsi que le caractère encore très rural du centre, préservé des grandes infrastructures, la riche vie associative de la commune font de Templeuve un bourg rural très attractif.

La récente révision du Plan d'Occupation des Sols a permis à la Municipalité de faire le point sur le devenir de la commune et de tourner ses préoccupations vers le développement urbain conjugué à l'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine.

C'est donc dans cet esprit que le présent programme d'étude a été élaboré.

Ce secteur fait l'objet de pressions de la part des aménageurs : l'attractivité de Templeuve est forte en raison de la qualité du cadre de vie communal et des communications faciles avec la Métropole (gare S.N.C.F.).

L'enjeu sur ce secteur est important : le vieillissement de la population justifie la construction de nouveaux logements permettant de rééquilibrer la pyramide des âges de la commune.

L'existence d'un territoire urbanisable au centre ville est un atout majeur pour le développement.

La qualité paysagère du site de la "Campagnette" est à la fois source d'avantages mais aussi de contraintes car l'urbanisation à venir doit s'attacher à valoriser l'identité des lieux et éviter toute intervention "banalisante" sur le site.



La saturation des voies de desserte de la commune ne doit pas se trouver renforcée du fait de la construction des nouveaux logements, ce qui provoquerait des désagréments sur la vie quotidienne des habitants ou entraînerait des travaux coûteux sur les voies, travaux qui pourraient aussi remettre en cause la qualité du cadre de vie.

Aussi, des solutions originales devront-elles être recherchées pour favoriser les déplacements piétonniers aux dépens des déplacements automobiles.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité souhaite qu'une étude très fine soit menée sur ce secteur de manière à réaliser une urbanisation progressive, respectueuse du cadre de vie communal.

Des esquisses de faisabilité intégrant des études de phasage seront réalisées pour permettre à la Municipalité de choisir les grands axes de l'urbanisation à venir. Un cahier des charges s'imposant aux futurs aménageurs accompagnera le schéma et les orientations choisies par la Commune.

LES ENTREES DE LA COMMUNE

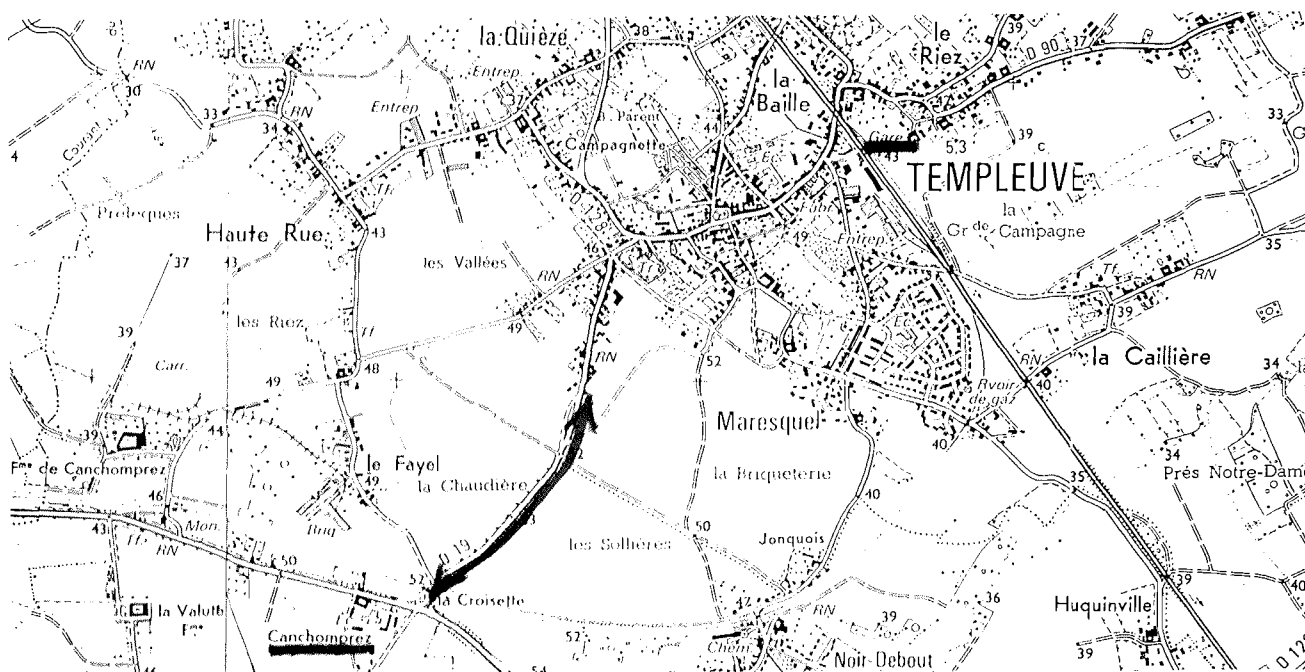
La situation de Templeuve dans l'extrémité nord de la Pévèle, à la limite de la dépression de la vallée de la Marque, s'apprécie différemment selon la route par laquelle on accède au centre urbanisé de la commune.

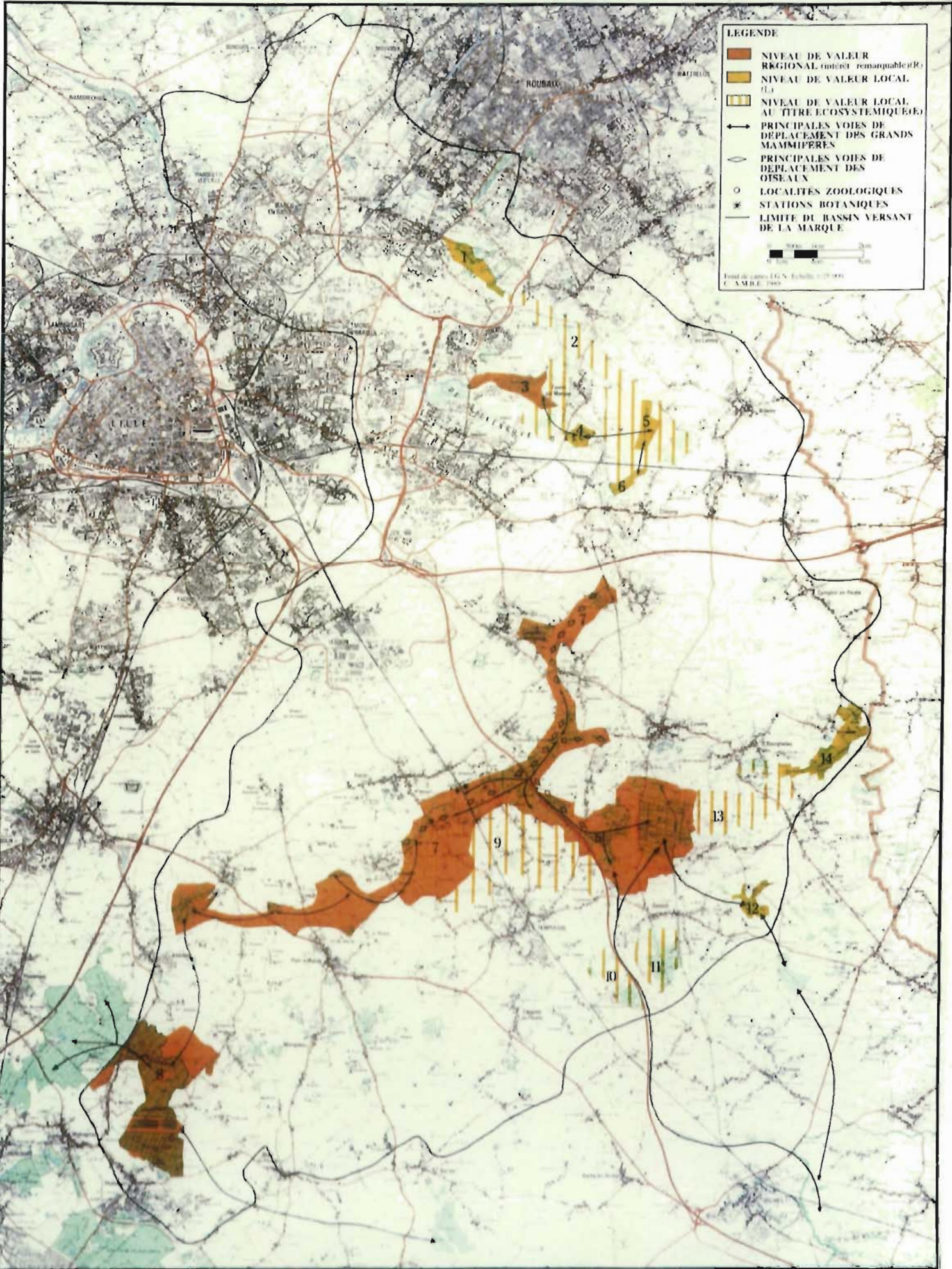
Sur la D.19, venant par le sud, la vision se porte au loin sur le clocher de l'église de Templeuve, auréolé de plantations de hautes tiges. Seules quelques maisons situées à l'entrée immédiate de la zone urbanisée perturbent cette belle perspective, la plantation des délaissés routiers situés à proximité permettrait de remédier en partie à ce problème.

Abordant la D.19 par le nord ou la D.128, la D.145, la D.94 et la D.90, voies menant toutes vers la vallée de la Marque, la prégnance de la vallée se fait sentir et la dénivellation du terrain bien que légère y est sensible. Les horizons boisés en contrebas marquent le passage vers un autre paysage (le site a été inscrit dans la charte paysagère de la vallée de la Marque comme "zone naturelle de valeur locale au titre écosystémique") plus humide et verdoyant que le territoire de Templeuve.

Il est important de garder ces éléments à l'esprit dans tout projet d'aménagement des voies de manière à renforcer les caractères de l'environnement et d'éviter toute banalisation du site.

Outre ces aspects paysagers, il faut noter l'importance de la D.19 dans sa section sud comme voie de liaison piétonne entre les bâtiments scolaires de l'A.L.E.F.P.A. (carrefour de Canchomprez) et la gare S.N.C.F. Les trajets quotidiens de nombreux jeunes entre ces deux points justifient que des aménagements y soient faits pour leur assurer un maximum de sécurité.





Des esquisses de faisabilité seront réalisées sur le tronçon sud de la D.19 de manière à aider la Municipalité à choisir une solution compatible avec les ressources communales.

Dans la partie nord de la D.19, une amélioration de l'axe passe très certainement par l'étude d'aménagements plus pointillistes tels que le masquage des clôtures de ciment et par une concertation avec les habitants (proposition de coloration d'une rangée de maisons ouvrières à proximité du moulin de Vertain).

Des esquisses chiffrées sur des ponctuels du tronçon nord de la D.19 amélioreront l'environnement de la voie globalement très positif.

L'environnement de la D.145 reliant Fretin à Templeuve est de bonne qualité, particulièrement aux abords immédiats de l'espace urbanisé de où de belles pâtures complantées affichent le caractère très rural de la commune.

En revanche le croisement avec la D.128 (clôtures de ciment qui détruisent la qualité de l'environnement verdoyant) et les abords de la Brasserie Lambelin (essences végétales peu appropriées, maigreur des massifs floraux, dégradation des vieux bâtiments) mériteraient des aménagements plus valorisants pour la voie.



Des esquisses chiffrées permettront à la Municipalité de négocier avec les riverains de la D.145 des améliorations à leur environnement et de prévoir une restructuration du carrefour avec la D.128 à l'occasion de l'ouverture de la zone de la "Campagnette" à l'urbanisation.

La D.94 et la D.90 peuvent être ponctuellement améliorées. Sur la D.94 des plantations pourraient être réalisées sur les parties larges des trottoirs afin de renforcer l'aspect verdoyant des abords. Sur la D.90 une amélioration au niveau du coude d'entrée dans la zone agglomérée aidera à refermer les angles de vue en signalant davantage le virage.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur chacune des départementales permettra d'engager rapidement des travaux de ce secteur.

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

La qualité de la place vient de la préservation d'un ensemble urbain de grande qualité : une façade constituée d'une ferme et de petites maisons rurales et, en vis-à-vis, une église de pierre blanche et une mairie début de siècle de caractère très pittoresque. L'ensemble se trouve inscrit dans des espaces très harmonieux, formés par la place elle-même, le contour de l'église et les quatre rues d'accès.

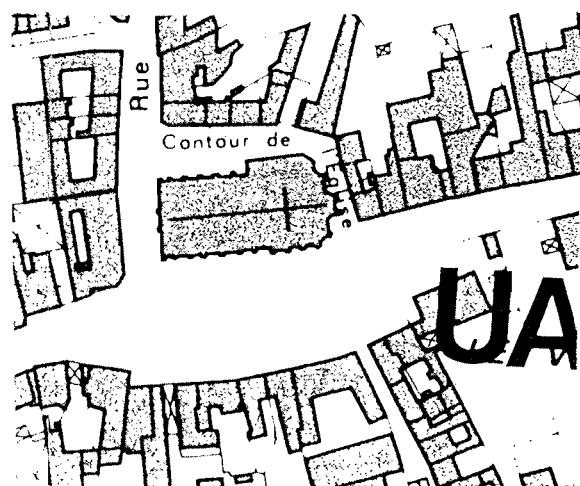
La circulation et le stationnement automobiles (y compris un garage de réparation automobile) viennent rompre le charme de cet ensemble, qui retrouve le lundi, un peu de son pittoresque à l'occasion du marché.

Un plan de circulation est actuellement en cours d'étude dans les services de la D.D.E. Il est en effet important que le cœur de la commune ne serve pas de lieu de passage et que n'y accèdent que les dessertes locales.

En fonction des résultats de ce plan de circulation des esquisses d'aménagement de la place et de ses abords seront proposées. Dans tous les cas, les projets viseront à gommer au maximum le caractère routier des espaces.

Une étude de ravalement ou de coloration des façades sera réalisée de façon à inciter les particuliers à entreprendre des travaux dans une cohérence d'ensemble.

Une concertation avec les riverains sera engagée dans ce sens.



LA PLACE DE LA GARE

La gare est l'un des éléments majeurs de la ville de Templeuve : environ 500 personnes la traverse quotidiennement dans les deux sens.

Aussi, l'aménagement des abords de cet équipement important n'est-il pas négligeable.

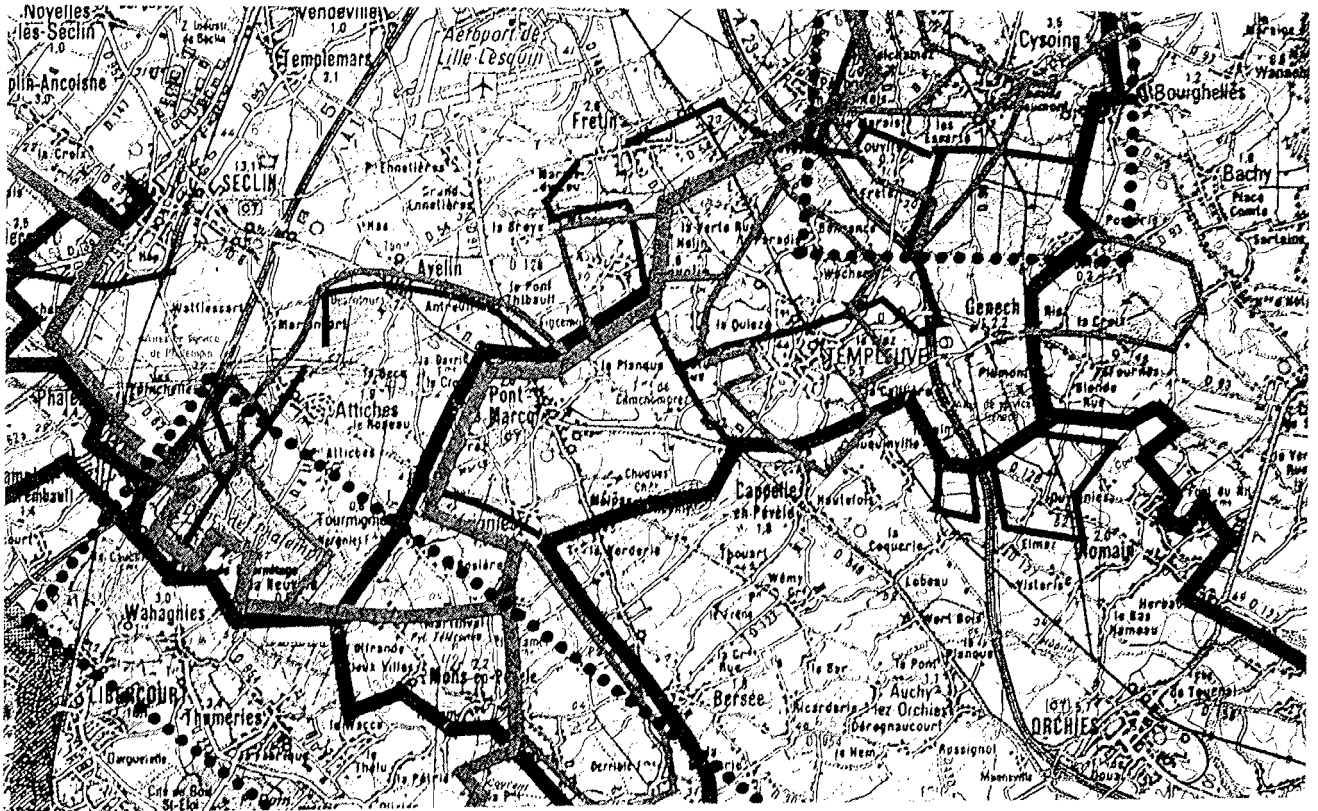
L'espace, saturé par le stationnement automobile, est vaste et mériterait d'être planté.



Des esquisses chiffrées permettront à la Municipalité de juger de l'intérêt d'une opération de plantation dans ce secteur.

LES VOIES PIETONNES ET LES CHEMINS DE RANDONNEES

Templeuve se situe dans un secteur particulièrement riche en voies piétonnes intérieures au secteur urbanisé et en chemins de randonnées (pédestre, équestre, cycliste) inscrits dans le plan départemental de randonnées.



La Municipalité ainsi que les habitants sont soucieux de valoriser ces réseaux car ils constituent l'un des points forts du cadre de vie communal.

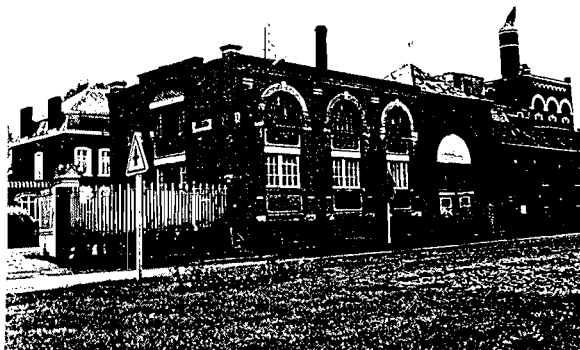
Une étude portant sur les ruelles a été réalisée par une association locale et intitulée "Chemin des villes, chemins des champs". Elle a été distinguée dans le concours national "La Rue, on partage !" organisé par l'association "Rue de l'Avenir" et constitue par conséquent une base de travail importante pour les projets à venir.

Ces projets veilleront à favoriser les relations entre les différents quartiers, les équipements publics et le centre ville.



Ils s'attacheront aussi à créer des liaisons entre les divers éléments du riche patrimoine architectural de la ville et à mettre en valeur les abords des bâtiments (cf. charte paysagère de la Vallée de la Marque).

- Site du Moulin de Vertain
- Calvaire (le Fourneau)
- Site de la carrière de Canchomprez (site archéologique) et ferme
- Ferme de la Cloqueterie (rouges-barres, anciennes douves)
- Château Baratte
- Eglise Saint Martin
- Tour d'Anchin
- Ferme d'Huquinville et puits des sorcières
- Ancienne blanchisserie
- Brasserie Lambelin
- Passementerie
- Ferme de Wachemy
- Pierre du bûcher des sorcières.



Des esquisses seront réalisées sur l'ensemble des promenades communales et feront émerger des priorités d'interventions. Elles pourront donner lieu à une large concertation avec la population (exposition...).

Des Avant-Projets-Sommaires chiffrés permettront de préciser les réflexions préalables et de prévoir un phasage de réalisation compatible avec les finances communales.

LE PARC DU CHATEAU BARATTE

La Municipalité ambitionne la réalisation d'un centre culturel dans le Château Baratte.

Les efforts ne doivent pas porter uniquement sur les bâtiments eux-mêmes car le parc constitue l'un des attraits du site et un maillon dans un cheminement vert à travers la ville.



Un plan de gestion des arbres devra être mis en place, permettant de remplacer les arbres dépérissants ou d'essence peu adaptée au site (ex. peupliers).

Ce plan de gestion pourra être accompagné d'un cahier de recommandations sur l'entretien du parc de manière à poursuivre l'expérience menée dans la réhabilitation du château par une équipe de jeunes en formation.